

**Conseil de sécurité**Distr.
GÉNÉRALES/1995/5/Add.66
29 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE VERBALE DATÉE DU 29 NOVEMBRE 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 22 et le 27 novembre 1995, il semble que 28 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera en annexe à la présente note des précisions sur l'itinéraire de ces vols.

Il semble qu'il n'y ait pas eu de violations de la zone d'exclusion aérienne entre le 25 et le 27 novembre 1995.

Le nombre total de vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 7 535.

ANNEXE

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés par la Force de protection des Nations Unies

(22-27 novembre 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
7508 à 7517	22 nov.	9 h 10	13 h 55	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère Mi-8 bleu et blanc survoler Zenica à 10 reprises. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
7518	22 nov.	11 h 03	11 h 08	Des AWACS ont établi à 30 kilomètres au nord-ouest de Posusje un contact radar avec un appareil non identifié, dont ils ont perdu le signal à 37 kilomètres au nord-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Inconnue Faible
7519	22 nov.	12 h 24	Inconnue	Des AWACS ont établi à 1 kilomètre à l'ouest de Zenica un contact radar avec un appareil non identifié, dont ils ont perdu le signal à 5 kilomètres à l'est de la ville. Un hélicoptère de l'ONU a visuellement identifié l'appareil comme étant un hélicoptère Hip. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Est Moyenne Faible
7520	22 nov.	13 heures	13 h 18	Des AWACS ont établi à 31 kilomètres au sud-ouest de Bugojno un contact radar avec un appareil non identifié, qui a atterri à 6 kilomètres au sud de Posusje. Un hélicoptère de l'ONU a visuellement identifié l'appareil comme étant un hélicoptère Hip peint en noir. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Moyenne Faible
7521	22 nov.	13 h 46	14 h 17	Des AWACS ont établi à 27 kilomètres au sud-est de Tuzla un contact radar avec un appareil non identifié, dont ils ont perdu le signal à 75 kilomètres au sud-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Moyenne
7522	22 nov.	13 h 53	14 h 06	Des AWACS ont établi à 4 kilomètres à l'ouest de Tuzla un contact radar avec un appareil non identifié, dont ils ont perdu le signal à 22 kilomètres au sud-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Inconnue Faible
7523	22 nov.	14 h 30	14 h 45	Des AWACS ont établi à 12 kilomètres au nord-est de Bugojno un contact radar avec un appareil non identifié, dont ils ont perdu le signal à 12 kilomètres au sud-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
7524 et 7525	23 nov.	8 h 50	9 h 20	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère Mi-8 bleu et blanc survoler Kiseliak à deux reprises. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
7526	23 nov.	10 h 15	10 h 17	Des hélicoptères de l'ONU ont vu un hélicoptère Mi-8 vert/gris survoler Zenica à 2 kilomètres au sud de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible
7527	23 nov.	15 h 55	16 h 04	Des AWACS ont établi à 15 kilomètres au nord-est de Posusje un contact radar avec un appareil non identifié, dont ils ont perdu le signal à 5 kilomètres au sud-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Inconnue Faible
7528 à 7531	24 nov.	13 h 35	14 h 30	Le personnel de la FORPRONU a vu des hélicoptères Mi-8 bleu et blanc survoler Zenica à quatre reprises. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible

... .

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
7532	24 nov.	16 h 05	16 h 10	Des AWACS ont établi à 14 kilomètres au nord-ouest de Posusje un contact radar avec un appareil non identifié, dont ils ont perdu le signal à 15 kilomètres au sud-ouest de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est Moyenne Faible
7533 à 7535	27 nov.	10 h 45	11 h 45	Le personnel de la FORPRONU a vu des hélicoptères Mi-8 bleu et blanc survoler Zenica à trois reprises. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible